

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

École doctorale Humanités Nouvelles

Université de Lorraine
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 01/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Catherine Maignant, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Catherine MAIGNANT, Université Lille 3

Experts :

M. Jean-René BINET, Université de Rennes 1

M. Sébastien KAPP, SciencesPo - Paris

M. Michel TROMMETTER, Université Grenoble Alpes

Mme Karine WEISS, Université Nîmes

Délégué scientifique du HCERES :

M. Benoît MULKAY

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016
et d'une visite de l'ED en décembre 2016

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Humanités Nouvelles* (ED HN) est l'une des huit ED de l'Université de Lorraine (UL) qui ont été intégrées dans le Collège Lorrain des Ecoles Doctorales (CLED) et l'une de ses trois ED de Sciences humaines et sociales (SHS). Sous le nom d'ED *Fernand-Braudel*, elle est le fruit d'une reconfiguration des anciennes ED *Perspectives Interculturelles : Ecrits, Médias, Espaces, Sociétés* (PIEMES) (Metz) et *Langages, Temps, Sociétés* (LTS) (Nancy), qui est intervenue lors de la fusion des universités de Lorraine au 1^{er} janvier 2013. Il s'agit d'une ED pluridisciplinaire qui, dans le champ des SHS, s'inscrit dans les sous-domaines « Normes, institutions et comportements sociaux », « Espace, environnement et sociétés », « Esprit humain, langage, éducation », « Langues, textes, arts et cultures », et « Mondes anciens et contemporains » de la nomenclature HCERES. L'ED est adossée à sept unités de recherche (UR) réparties sur les deux sites de Metz et Nancy et une unité de recherche en Architecture (LHAC) qui fait actuellement l'objet d'une demande de labellisation auprès du Ministère. Elle comptait 308 doctorants au 30 juin 2015, 94 encadrants titulaires d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et une secrétaire dédiée à temps complet.

En raison des redondances qui ont subsisté depuis la création de l'UL entre l'ED n°78 (historiquement basée à Nancy) et l'ED n°411, baptisée *Fernand-Braudel* depuis 2013, (historiquement basée à Metz), la direction de l'établissement a été à l'initiative d'une nouvelle reconfiguration des périmètres qui aboutit, dans la perspective du contrat 2018-2022, à une demande de reconduction avec modifications de l'ED *Stanislas*, qui prendra alors le nom d'ED *Sociétés, langages, temps, cultures* (SLTC). Le secteur Arts, Lettres Langues devrait quitter la nouvelle ED et rejoindre l'ED n°411, qui devrait se dénommer *Humanités nouvelles*, tandis que la Sociologie serait intégrée dans la nouvelle ED SLTC. Il est en revanche prévu que l'Histoire soit partagée entre les deux écoles doctorales, ce qui peut être envisagé comme le maintien d'une redondance, même si les domaines recouverts par les UR concernées ne sont pas identiques.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

La gouvernance de l'école doctorale *Fernand-Braudel* est structurée de manière efficace. Le Conseil de l'ED se réunit fréquemment puisque la politique de l'ED est de faire en sorte que toutes les décisions dans tous les domaines soient prises collégalement. La direction est assistée par un Bureau et plusieurs chargés de mission (relations avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), locaux, offre de formation, construction de l'offre transfrontalière de formation doctorale, réflexion sur le périmètre de l'ED). Par ailleurs, la direction est bien intégrée au sein des pôles scientifiques liés aux thématiques de l'ED ainsi que dans les diverses instances décisionnelles de l'établissement. La structure de direction est conforme aux textes, elle est très collégiale et implique la participation de nombreux collègues. Néanmoins le Conseil de l'ED doit être mis en conformité avec la réglementation de 2016.

L'ED *Fernand-Braudel* a besoin d'un poste de secrétariat à temps plein, qu'il n'a pas toujours été possible de mobiliser durant le contrat. Des inquiétudes se font jour aujourd'hui en raison d'une interaction désormais plus distante avec l'administration centrale. L'ED dispose actuellement d'un poste administratif à plein temps mais les difficultés de secrétariat rencontrées au cours du contrat écoulé n'ont pas permis de réaliser tous ses objectifs en matière de communication (site web et page *Facebook*), d'accueil (pas de livret d'accueil), et d'accompagnement de l'après-thèse (pas de portfolio). Les locaux, jusqu'à présent insuffisants, sont en cours de restructuration et devraient à l'avenir donner davantage satisfaction à tous les acteurs et usagers de l'ED. Les doctorants messins sont satisfaits de l'espace convivial qui leur est réservé mais les doctorants nancéiens sont plus partagés. Ceux qui disposent de lieux d'accueil au sein de leur UR expriment leur satisfaction.

Ceux pour qui ce n'est pas le cas se plaignent de l'absence de locaux au sein d'un établissement où la question est problématique à tous les niveaux. L'ED est satisfaite de sa dotation, stable, fondée sur une clé de répartition approuvée par tous. Le fait que les formations soient largement prises en charge par l'établissement (la formation doctorale est faite sur service), constitue un avantage indiscutable. L'élément de proximité, malgré la contrainte parfois pesante du partage entre deux sites, paraît essentiel aux acteurs et usagers. La perspective de création par l'établissement d'une ou plusieurs maisons du doctorat, qui rassembleront et mutualiseront les services administratifs des ED, menace cette dimension de proximité et les avantages d'une ED à taille humaine.

La communication est assurée par une journée de rentrée, plusieurs listes de diffusion, un accueil soigné par une secrétaire efficace et disponible. Le site web de l'ED, revu en 2012, est à nouveau en cours de refonte. Il est d'ores et déjà complet et globalement à jour. L'ED a pris l'excellente initiative de créer un compte *Facebook*, ce qui permet de toucher davantage de doctorants que le site.

Le choix des sujets de thèse se fait au sein des UR de rattachement. L'ED intervient lorsque les sujets lui sont transmis en fonction de critères scientifiques (elle encourage notamment les sujets prioritaires locaux et régionaux), de faisabilité et d'encadrement. Elle propose une information sur les contrats doctoraux divers et soutient les initiatives visant à diffuser largement des sujets. Il convient dans ce cadre de noter le souci affirmé de l'articulation scientifique master/doctorat, notamment pour ce qui est des masters *Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation* (MEEF) avec la préservation d'une dimension recherche dans la formation. Néanmoins, une information plus précise sur le doctorat et ses conditions de financement à l'adresse de tous les étudiants de master serait bienvenue. Elle permettrait de promouvoir le doctorat davantage que ce qui est fait actuellement.

Le recrutement des doctorants contractuels se fait par concours sur la base d'une bonne entente avec les UR et sur critères d'excellence, dans un esprit d'équité et de transparence. L'évaluation des dossiers se fait sur la base d'une grille d'évaluation établie par l'ED à partir de grilles comparables utilisées par divers organismes de recherche. Les UR et l'ED sont appelées à se prononcer sur la candidature. Les candidats retenus à la suite de cette première phase, sont auditionnés par un jury composé de la direction de l'ED et de représentants des UR. Le Conseil de l'ED est sollicité pour examiner les demandes d'inscription des candidats non titulaires de masters français, mais le mode de recrutement des autres doctorants, c'est à dire la plus grande partie, n'est pas assuré par l'ED, même si sa direction est sollicitée en fin de parcours. Notons, pour conclure ce point, que l'avenir est incertain puisque l'établissement envisage de revoir les missions de l'ED en matière d'attribution des contrats doctoraux, qu'il est envisagé de confier aux pôles de recherche, créés au moment de la fusion des universités de Lorraine pour coordonner les activités scientifiques de l'établissement. Ce projet semble susciter l'inquiétude de la direction de l'ED car, outre que le schéma actuel correspond à la législation en vigueur, la méthode appliquée aujourd'hui est efficace et renforce les liens indispensables entre les UR et l'ED.

L'ED ne recrute pas uniquement des doctorants bénéficiant de financements spécifiques pour le doctorat, et elle ne s'assure pas clairement que les candidats disposent d'un financement propre suffisant. Néanmoins, elle assure une information sur les possibilités de financement, ce en quoi elle remplit pleinement son rôle. Contrairement au cas habituel des ED SHS, le taux moyen des thèses financées (43 %) est assez élevé, même si l'on déplore la faiblesse du nombre des contrats doctoraux de l'établissement, pourtant eux-mêmes en augmentation, grâce à un début de rééquilibrage mis en œuvre par la direction de l'UL. Les modes de financement ont été diversifiés au cours des dernières années (bourses internationales, bourses d'excellence *Lorraine université d'excellence*, contrats d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) pour les fins de thèses, notamment), grâce aux efforts conjoints des UR et de l'ED. Le nombre de Conventions industrielles de formation à la recherche (CIFRE) demeure pourtant très restreint (un par an en moyenne), malgré une augmentation signalée par la direction en 2016.

Ainsi qu'indiqué dans la présentation générale, l'ED *Fernand-Braudel* est adossée à sept équipes d'accueil (EA), auxquelles vient s'ajouter une UR en Architecture non encore labellisée. Les domaines disciplinaires qu'elles recouvrent sont les suivants : Etudes germaniques interculturelles, aménagement des paysages et environnement, médiations, histoire, théologie catholique, littérature comparée, lettres françaises, latines et grecques, philosophie, espagnol, italien, architecture et sciences sociales. Le périmètre thématique de l'ED est donc très large, comme c'est généralement le cas des ED pluridisciplinaires du secteur SHS. L'ED accompagne la politique scientifique de ses UR de rattachement. Elle interagit en permanence avec elles, notamment en les associant aux formations et à l'organisation des manifestations qu'elle met en œuvre. Les UR sont donc très fortement impliquées dans vie de l'ED.

Il convient en outre de porter au crédit de l'ED une politique scientifique propre visant à articuler ses formations et activités autour de thématiques consensuelles dans lesquelles tous les laboratoires sont susceptibles de se retrouver. Suivant les recommandations du comité de visite AERES de 2012, l'ED a ainsi travaillé à renforcer sa cohérence scientifique en

favorisant les interactions entre les parties prenantes. En référence à l'historien lorrain Fernand Braudel dont elle porte le nom, ces thématiques sont fondées sur trois mots clés : interculturalité, civilisation et interactions. Ce choix s'accompagne d'une stratégie forte d'internationalisation, d'attention aux interactions innovantes et entrepreneuriales et d'accompagnement à la réussite des doctorants. Cette politique scientifique globale constitue l'un des points forts de l'ED.

Des redondances disciplinaires existent avec l'ED *Stanislas*, qui n'ont pas pu être réduites au cours du contrat en voie d'achèvement. Les raisons en sont principalement historiques puisqu'elles sont liées en large part à l'ancienne rivalité entre les universités de Metz et Nancy 2, aujourd'hui fusionnées au sein de l'UL. La situation a évolué, elle évoluera encore au cours du prochain contrat quinquennal, mais les mentalités sont naturellement lentes à s'adapter. Ceci explique également en partie le maintien de fortes spécificités en matière de formations et l'absence de mutualisations entre l'ED *Fernand-Braudel* et l'ED *Stanislas*.

La politique doctorale de site est définie conjointement par le CLED et la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) de l'UL. Cette politique respecte néanmoins le principe de subsidiarité. Le document d'évaluation interne transmis par l'établissement ne permet pas d'établir clairement la contribution de l'ED *Fernand-Braudel* à la politique de site. Comme indiqué précédemment, l'ED s'attache néanmoins à encourager les UR à inscrire des sujets de thèse dans les axes prioritaires de l'université et de la région. La charte des thèses est commune à toutes les ED de l'UL. Elle est en cours de révision dans la perspective de sa mise en conformité avec l'arrêté de mai 2016 sur le doctorat. Sa version anglaise est également en cours d'élaboration.

L'ouverture nationale, et surtout internationale, constitue un autre point fort de l'ED *Fernand-Braudel*. L'internationalisation est présentée comme une priorité de sa direction qui participe régulièrement à des rencontres européennes sur la thématique de l'internationalisation des écoles doctorales. L'ED pilote par ailleurs la Fédération Doctorale Transfrontalière LOGOS qui a été soutenue par un projet de l'Union Européenne INTERREG IV et qui regroupe actuellement des doctorants et encadrants en SHS des universités de Lorraine, Liège, Luxembourg, Mannheim, Sarrebrück et Trèves. Le réseau organise régulièrement des journées doctorales transfrontalières. L'une des options positives choisie dans ce cadre est le soutien au plurilinguisme, obligatoire dans ces journées. Le pilotage de cette fédération constitue un point très positif du bilan de l'ED *Fernand-Braudel*. Les manifestations de LOGOS sont ouvertes depuis 2012 aux doctorants depuis le serveur ADUM. L'ED finance également des mobilités internationales conjointement avec les UR et l'ED dispose de chargés de mission respectivement responsables des relations transfrontalières et des relations transatlantiques. Elle bénéficie enfin de partenariats privilégiés avec l'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne et la Chine. L'ED encourage enfin les cotutelles et les codirections internationales (actuellement treize pays concernés) ; 19 % de ses doctorants bénéficient de ce dispositif, une proportion élevée au regard de la moyenne (12 %) des ED de l'UL.

L'ED *Fernand-Braudel* est particulièrement active au sein du CLED. Elle est à l'origine d'initiatives d'actions reprises par la suite au CLED. La direction de l'ED participe à des rencontres européennes sous label du CLED.

En conclusion, le bilan de l'ED en matière de fonctionnement et d'adossement scientifique est très bon avec trois points forts majeurs : la stratégie scientifique, la politique internationale et l'excellente intégration dans le paysage institutionnel.

- Encadrement et formation des doctorants

Comme lors de l'évaluation AERES de 2012, les données chiffrées fournies n'étaient au départ pas cohérentes entre elles, mais des précisions ont été apportées par la direction après la visite. Ce manque de rigueur initial doit malgré tout être noté. Le nombre d'inscriptions est en hausse, passant de 246 en 2012-2013 à 308 actuellement, soit une augmentation (d'ailleurs régulière) de 25 %, ce qui est un signe d'attractivité. Le taux de soutenance est en revanche en baisse, passant de 12,5 % à 9,7 %. Il semblerait que les chiffres de 2016 soient à nouveau en hausse, le nombre de soutenances passant de 22 en 2014-2015 à 38 en 2015-2016. Le taux d'abandons reste suffisamment élevé (une dizaine/an) pour que cela fasse l'objet d'une analyse poussée par l'ED, afin d'en comprendre les origines et de pouvoir les limiter. Le taux moyen d'encadrement s'est accru légèrement et progressivement au cours du contrat, passant de 2,76 doctorants par HDR en moyenne à 3,28. Les co-encadrements par les non HDR sont encouragés par le biais d'autorisations à co-encadrer des thèses (ACT) mises en place par l'UL. Ce taux moyen cache cependant manifestement de grandes disparités, puisque le nombre maximum de thèses par HDR est de 21 en Théologie (dont plusieurs cotutelles). L'explication fournie pour cette anomalie, fondée sur la discipline rare de la personne concernée et sa renommée internationale est certes convaincante, mais le nombre de 21 doctorants est clairement trop élevé. L'ED doit s'attacher à limiter les inscriptions puisque la limite théorique qu'elle s'est fixée est de dix et qu'elle envisage de la réduire à huit à l'avenir. La Théologie demeure un cas particulier avec une limite future placée à

douze. Cela constitue un point de vigilance pour le contrat à venir. Les collègues concernés par les excès ont été rappelés à l'ordre. L'ED a raison d'envisager de cesser de comptabiliser les directions à 50 % différemment des directions à 100 %.

L'offre de formation de l'ED *Fernand-Braudel* est très bonne et pleinement conforme aux attentes. Elle est établie à partir des demandes des doctorants, en interaction avec les UR. Elle s'adapte constamment aux besoins. Les exigences en matière de volume de formations à suivre sont en revanche trop limitées et le cadre est trop peu contraignant. Chaque doctorant doit en effet valider trente crédits dans au moins deux des trois catégories suivantes : publication, activité scientifique et activité professionnalisante. Dix crédits valent trente heures, ce qui porte le total exigé à quatre-vingt-dix heures. Si l'on admet qu'un article vaut 10 crédits, on se rend aisément compte que les doctorants ne sont pas incités à profiter autant qu'il serait souhaitable d'un catalogue très intéressant de séminaires et activités divers, notamment articulés autour des trois thématiques interdisciplinaires d'interculturalité, civilisation et interactions. L'attractivité des formations est suffisante malgré tout pour que les conférences et autres séminaires soient fréquentés. Une mention spéciale doit saluer la participation de l'ED à l'élaboration d'un parcours de formation à l'entreprise et l'organisation d'ateliers transfrontaliers annuels dans le cadre de LOGOS. Depuis 2015, l'ED propose également des journées d'immersion dans le tissu socioculturel et socioéconomique de la région en lien avec la recherche, une excellente initiative. Les doctorants salariés sont déchargés d'une partie des obligations de formation et ont la chance de pouvoir bénéficier de l'organisation de séminaires le samedi.

En dehors de ces formations, les doctorants ont la possibilité de se rencontrer lors de la réunion de rentrée. Ils sont consultés sur ses contenus, comme sur beaucoup d'aspects de la politique doctorale, qui s'organise suivant un schéma *bottom-up* plutôt que *top-down*. L'association qui les représente est très active à tous les niveaux de la vie de l'ED. La visite fait apparaître que l'on peut néanmoins émettre des réserves sur la qualité de l'information transmise par les élus à leurs camarades, par exemple en ce qui concerne l'évolution structurelle de l'ED. Les manifestations organisées par les doctorants sont soutenues par l'ED mais le moment fort de l'année demeure la journée transfrontalière des jeunes chercheurs du réseau LOGOS, qui donne toute satisfaction aux participants, en particulier en ce qu'elle permet de développer un travail en réseau avec les doctorants des établissements participants.

Le suivi est assuré par le biais d'un rapport d'étape qui conditionne la réinscription. Il implique le directeur de thèse, le directeur de l'UR et la direction de l'ED. Il est considéré comme un exercice utile par les doctorants. Aucun comité de suivi de thèse n'a à ce jour été mis en place, mais l'ED a adopté une politique visant à réduire l'isolement des doctorants par le biais de diverses rencontres, accompagnées de moments de convivialité. Elle encourage chacun à participer aux manifestations scientifiques, et s'assure de procurer, à tous, le soutien matériel et psychologique nécessaire. L'ED propose également une aide partielle à la sortie de thèse par la délivrance d'un bilan de compétences et une présentation du dispositif de qualification par le Conseil national des universités (CNU). Il convient de noter en outre l'existence d'un dispositif de présentation des travaux devant un tiers, mis en œuvre par l'association de doctorants

La durée des thèses est en augmentation après une baisse en milieu de contrat. Elle était de 68 mois en 2015, soit 2 mois de plus qu'en 2011. Les thèses au-dessus de 8 ans ont certes été éliminées mais la durée des thèses devra rester un point de vigilance lors du prochain contrat. La mise en place des comités de suivi individuel devrait permettre d'accompagner la réduction de la durée des thèses. Le dispositif de soutenance était, jusqu'au printemps 2016, conforme à la législation alors en vigueur (arrêté de 2006 sur le doctorat). Au moment de la visite, la mise en application du nouveau texte (arrêté sur le doctorat de 2016) était en cours.

Les actions de formation du CLED portent sur les secteurs professionnalisant et transversaux. Les ateliers d'encadrants prévus dans son catalogue sont ressentis par la direction de l'ED comme n'étant pas véritablement adaptés au secteur des SHS. Aucune distinction n'est faite entre l'encadrement de thèses dans le domaine des sciences et celui des SHS et la norme retenue est celle des disciplines scientifiques. Par ailleurs, les formations proposées par le CLED ne sont pas entièrement satisfaisantes aux yeux des doctorants et de la direction de l'ED car elles ne correspondent pas aux besoins de jeunes chercheurs des domaines représentés au sein de l'ED. Si l'on excepte la préparation aux carrières académiques, elles ne se fondent en effet pas suffisamment sur une analyse des secteurs d'insertion privilégiés des SHS. Le reproche vaut même pour la formation à l'enseignement supérieur dont tous les aspects ne sont pas adaptés à ce public, car là encore, ce sont les sciences qui semblent privilégiées.

En conclusion, le bilan de l'ED *Fernand-Braudel* sur la question des formations et du suivi des doctorants est globalement positif. Il conviendrait néanmoins que la direction soit plus directive en matière de nombre de thèses par HDR, d'obligations de formation et de durée des doctorats. La direction explique sa position de la manière suivante : « Tout en ne méconnaissant pas les textes régissant le déroulement de la thèse, l'ED s'efforce d'en accompagner l'application par un traitement compréhensif des dossiers ». Sans doute conviendrait-il d'être, sur ces points précis, un peu moins compréhensif et plus fidèle à l'esprit des textes régissant le diplôme.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi des docteurs est assuré pour toutes les écoles doctorales par l'UL, qui, en 2012, a pris, pour cette tâche, la suite de l'observatoire des diplômés de l'Institut National Polytechnique de Lorraine. L'ED n'a pas diligenté sa propre enquête pour pallier les faiblesses de ce système, qui se caractérise par un taux de réponse insuffisant pour pouvoir en tirer des conclusions pertinentes. Les données sont, de plus, peu exploitables du fait du manque de recul pour cette ED de création récente. L'ED elle-même ne propose que de peu de commentaires. L'émiettement des résultats et le fort taux de non réponses rendent difficile toute appréciation. Il serait intéressant d'étudier la progression précise du taux d'insertion dans le milieu académique afin d'évaluer l'efficacité du dispositif mis en place (label 'enseignement supérieur' et ultérieurement parcours entreprises). Ce taux est faible pour l'instant, mais les résultats sont parcellaires.

Les opérations visant à l'insertion professionnelle des docteurs sont dévolues au CLED et à la DRV. L'ED informe ses doctorants des dispositifs existants et soutient certaines manifestations. Par ailleurs, elle informe les doctorants sur les perspectives d'insertion et met en garde contre l'optimisme relatif à l'insertion dans le secteur académique, même si l'ED est associée de près à la mise en place du label « enseignement supérieur » établi par l'UL. L'ED a adopté une démarche compétences conforme à ses missions. Elle est notamment associée au projet interdisciplinaire « compétences entreprises », ce qui est positif. Les doctorants de l'ED *Fernand-Braudel* sont en outre incités à participer aux réseaux franco-allemands : Groupe Interdisciplinaire de Recherche Allemagne - France (GIRAF), *Deutscher Akademischer Austauschdienst* (DAAD), Centre Franco-Allemand de Lorraine (CFALOR). L'ED participe enfin au réseau « Stratégie, défense et sécurité nationale » de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN).

En termes de valorisation, sont évoqués les Prix de thèse (l'ED a remporté trois prix régionaux, un prix de l'université franco-allemande et un prix international au cours du contrat), et le soutien à la publication. La publicité faite autour des actions du CLED et l'action de valorisation des compétences doctorales en perspective interculturelle dans le cadre de la coopération avec la Chine. Des actions propres à l'ED pourraient néanmoins être entreprises. Les complications liées à la récente restructuration des études doctorales expliquent sans doute en partie le fait que l'ED n'ait pas à ce jour une activité affirmée dans les secteurs du suivi des docteurs et de l'insertion professionnelle.

Le CLED se fixe pour mission d'informer les doctorants sur les perspectives d'emploi et assure une formation en collaboration avec des partenaires du monde socio-économique. Il est en outre associé au processus de suivi. Le dossier est malheureusement trop succinct sur ce point pour que l'on puisse se faire une idée de son activité au-delà. Les actions de valorisation se réduisent à l'organisation du prix de thèse et à l'encouragement à participer aux concours nationaux du type *Ma Thèse en 180 secondes*.

En conclusion, le suivi d'insertion et l'implication dans la préparation de l'insertion professionnelle des docteurs existent mais ils demeurent trop limités et insuffisamment diversifiés.

Autoévaluation et projet :

L'évaluation interne transmise par l'établissement après la visite est très générale et ne porte sur aucune ED en particulier. La fiche SWOT, pour sa part, elle aussi transmise après la visite (comme en 2012, le dossier initial ne comportait aucune autoévaluation), laisse apparaître une bonne aptitude à l'autoévaluation dans tous les domaines.

Le projet est assorti d'une demande de renouvellement avec modifications visant à reconfigurer son périmètre, à la demande de la direction de l'établissement et suite aux recommandations de l'AERES en 2012. La reconfiguration est assortie d'un changement de nom, l'ED *Fernand-Braudel* devenant ED *Humanités nouvelles*. Ont été ajoutés au périmètre ancien le secteur des Arts, des Littératures et des Langues de l'ED *Stanislas*. Il demeure des historiens des deux côtés. Le souhait de maintenir des doublons entre les actuelles ED Stanislas et Fernand-Braudel est parfaitement compréhensible historiquement, beaucoup moins conjoncturellement. La cohérence scientifique des domaines est affirmée dans le projet de l'ED 411. Cette cohérence sera assurée par le recours aux mêmes thématiques que précédemment, auxquelles viendra s'ajouter celle des "imaginaires". Le projet de l'ED proprement dit est solide, précis et clair. Il esquisse les modalités de mise en application du nouvel arrêté de mai 2016 sur le doctorat. Il annonce des actions en direction des étudiants de master et définit des critères d'admission. Il précise que la mise en place des comités de suivi individuel est en cours. Il fait état d'une nouvelle politique de recrutement ainsi que de projets thématiques et méthodologiques intéressants qui poussent plus loin les choix du précédent contrat. Il est également question de créer un doctorat en théorie et pratique artistiques, ce qui va dans le sens des politiques conjointes du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du Ministère de la

culture et de la communication. Le programme de formation est revu dans le sens de ce que l'on est en droit d'attendre aujourd'hui. Il se caractérise en particulier par de nouvelles exigences et une structuration à la fois plus claire, plus complète (obligation de participer aux trois types d'activités) et plus conforme aux exigences réglementaires. Sont également en discussion, entre autres, la création d'un réseau d'*alumni* ainsi que des projets encore un peu vagues de valorisation et d'aide à l'insertion professionnelle. Toutes ces propositions vont dans la bonne direction.

Appréciation globale :

L'ED *Fernand-Braudel* est dynamique et elle est bien intégrée dans son environnement institutionnel. Elle est attractive. Son ouverture internationale, sa politique scientifique, la qualité de son offre de formation, la précision de son projet, doivent être portés au crédit d'une direction disponible, soucieuse de rester à l'écoute des doctorants pour répondre à leurs besoins dans tous les domaines, au mieux de ses possibilités. Il convient de mentionner également au chapitre des éléments positifs l'organisation de la gouvernance et de l'accueil, la volonté de maintenir une cohérence entre des domaines disciplinaires très variés, et son ouverture vers le monde socio-économique.

L'ED *Fernand-Braudel* pêche néanmoins par des exigences de formation trop réduites et un suivi insuffisant de l'insertion professionnelle. Le suivi des doctorants doit également être renforcé, notamment dans l'optique de réduire la durée des thèses. Malgré des efforts pour renforcer la cohérence scientifique de son périmètre, des redondances subsistent avec l'ED Stanislas. La visite a fait apparaître les restes d'un héritage de rivalité entre les universités de Metz et Nancy 2 qui rendent notamment difficile le regroupement des historiens dans la même ED et la mutualisation de certains dispositifs. Des évolutions sont en cours, mais du temps est encore nécessaire pour normaliser les relations entre ED. La direction pourrait enfin adopter une stratégie plus directive pour permettre aux doctorants de tirer le meilleur profit de tous les excellents dispositifs mis en place pour eux. Un autre point d'attention concerne l'information sur le doctorat à l'adresse des étudiants de master, qui gagnerait à être développée. Un certain nombre de faiblesses devraient être corrigées lors du prochain contrat si le projet annoncé est appliqué.

Points forts :

- Excellente intégration dans l'environnement institutionnel grâce à une direction très impliquée dans les différentes instances.
- Très bonne structure de gouvernance et bonne implication de l'association des doctorants dans cette gouvernance.
- Secrétariat efficace et disponible.
- Excellente politique scientifique.
- Souci du développement de liens transfrontaliers.
- Effectifs en hausse et bonne attractivité internationale.
- Information sur l'insertion professionnelle satisfaisante.
- Formations programmées le samedi pour les salariés.
- Projet solide et réfléchi, fondé sur une bonne analyse des forces et des faiblesses de l'ED.

Points faibles

- Des redondances avec l'ED SLTC en Histoire.
- Direction insuffisamment directive, notamment sur les obligations de formation, la durée des thèses, ou le nombre de thèses par encadrant.

- Obligations de formation insuffisantes.
- Information à destination des étudiants de master qui mériterait d'être revue.
- Politique d'encadrement actuelle à renforcer pour éviter des cas de sur-encadrements.
- Taux de soutenance et durée des thèses.
- Aide à l'insertion professionnelle trop limitée.
- Suivi des docteurs insuffisant.
- Déficit d'information des doctorants sur la restructuration des ED et les projets de l'établissement en matière de doctorat. Ni la direction de l'ED, ni l'association des doctorants impliquée dans la gouvernance n'ont informé les doctorants de l'école des évolutions en cours.

Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES propose de suivre les recommandations ou pistes de réflexions suivantes :

- Finaliser la définition du périmètre des ED *Fernand-Braudel* et *Stanislas* en supprimant les redondances, de préférence à l'horizon du mi-contrat.
- Inciter la future ED à accroître les obligations de formation de ses doctorants ; l'encourager également à diversifier les dispositifs de suivi de l'insertion professionnelle. Inciter enfin la direction à être moins compréhensive et plus directive.
- Préserver les missions de l'ED en évitant de confier les responsabilités qui sont les siennes à d'autres instances (attribution des contrats doctoraux et recrutement des doctorants contractuels).
- Veiller à ce que la mutualisation des services n'altère pas la proximité humaine et fonctionnelle entre le secrétariat, la direction et les doctorants.
- Etre à l'écoute de l'ED en matière de formations à destination des SHS dans le cadre du CLED.
- Garantir l'équité de traitement entre doctorants contractuels et non contractuels pour l'accès aux formations.
- Poursuivre l'effort en matière de financement des doctorants en SHS.

Observations de l'établissement

**Direction de la Recherche et de
la Valorisation**

91 avenue de la Libération
BP454
54001 NANCY Cedex

Frédéric VILLIERAS
vp-recherche@univ-lorraine.fr

Pierre MUTZENHARDT
president@univ-lorraine.fr

HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation C2018-EV-0542493S-DEF-PED180014002-020196-RT

Ecole Doctorale Humanités Nouvelles – ED 411 HN

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour le rapport d'évaluation réalisé pour L'Ecole Doctorale Humanités Nouvelles que vous nous avez transmis le 21 mars 2017. Je tiens également à remercier très sincèrement les évaluateurs pour la qualité des échanges lors de la visite et pour l'analyse de cette Ecole doctorale.

Après consultation de la directrice de l'Ecole doctorale, je vous informe que nous prenons bonne note des points forts relevés par le comité ainsi que des recommandations émises, en particulier nous souhaitons porter à la connaissance du Haut Comité :

- Concernant les financements de thèse :

L'ED s'assure autant que possible que les candidats disposent d'un financement propre suffisant via une analyse du dossier avec une limite posée à 780 € exigés par le Conseil de l'ED depuis le 20 septembre 2016.

- Concernant les cas de sur-encadrement :

Comme le font ressortir les tableaux et explications, l'école doctorale connaît trois exceptions de sur-encadrement pour 94 encadrants : sur ces trois exceptions, l'une résulte d'une décision de l'Ecole Doctorale pour l'accompagnement d'une situation difficile. Les deux autres, émanent de collègues attirant beaucoup de doctorants et dont nous suivons attentivement l'évolution.

- Concernant la politique de l'Ecole Doctorale en matière de durée des thèses :

De nombreuses thèses durent effectivement encore trop longtemps, néanmoins l'école doctorale souligne que la politique menée est toujours concertée : l'attitude "compréhensive" de la directrice est l'expression de décisions prises collectivement par le conseil de l'Ecole Doctorale.

Il est prévu d'instaurer une veille pour raccourcir la durée des thèses, ce qui devrait être facilité par l'introduction des comités de suivi de thèses dès la demande de réinscription en deuxième année.

- Concernant les redondances de mentions entre "Humanités nouvelles" et "SLTC" :

Les redondances sont beaucoup moins importantes que pour le contrat qui s'achève. Des concertations entre l'établissement et les deux écoles doctorales concernées sont prévues, afin de finaliser les périmètres selon les recommandations du comité HCERES.

ADRESSE POSTALE

UNIVERSITE DE LORRAINE
34, COURS LEOPOLD – CS 25233
54052 NANCY CEDEX
EMAIL@UNIV-LORRAINE.FR
WWW.UNIV-LORRAINE.FR



- Concernant l'attribution des contrats doctoraux :

Le décret du 22/09/2011 portant création de l'Université de Lorraine, prévoit par ailleurs la mise en place de Pôles Scientifiques, structures de pilotage et d'animation scientifique, ayant pour prérogative la répartition des emplois et les crédits entre des laboratoires qu'il regroupe. La répartition des rôles entre pôles et écoles doctorales devrait notamment se concrétiser en 2018 par un nouveau processus de répartition des contrats doctoraux : les pôles, dotés par l'UL d'une enveloppe de contrats doctoraux, répartiront les supports entre les écoles doctorales en fonction de la politique scientifique décidée au sein de chaque pôle. Conformément au rôle qui leur est confirmé dans le cadre du nouveau texte sur le doctorat du 25/05/2016, les écoles doctorales assureront le recrutement des candidats et l'attribution des contrats doctoraux, garantissant ainsi la qualité des recrutements de doctorants. L'attribution des contrats doctoraux par les écoles doctorales n'est donc pas remise en cause par l'établissement.

- Concernant l'insertion professionnelle :

L'établissement prend en charge le suivi des docteurs (DRV/SDED en liaison avec la Délégation à la qualité et au pilotage-DAPEQ), via un dispositif d'enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs suivant une méthodologie précise, validée au niveau national : elle apporte un outil, des connaissances techniques, l'exploitation des résultats qui peuvent être déclinés aussi bien par écoles doctorales que pour l'université dans son ensemble. Les écoles doctorales sont impliquées dans le dispositif, informées du déroulement de l'enquête et de ses résultats et sont incitées à encourager leurs docteurs à répondre.

- Concernant les formations :

S'agissant des obligations de formation, l'Ecole Doctorale a pour projet de structurer différemment l'offre et les obligations pour les doctorants, comme cela a été relevé positivement par le comité, et ceci en concertation avec les UR du nouveau périmètre.

Le rapport mentionne que les formations transverses sont insuffisamment adaptées aux doctorants des disciplines « SHS ». Nous souhaitons préciser que la plupart des intervenants relèvent soit de disciplines « SHS » (notamment formations à la pédagogie, langues...) soit de métiers purement techniques (documentation, hygiène et sécurité...). Les présentations de débouchés professionnels sont générales et sont orientées vers des métiers et non vers des disciplines. Il existe des formations techniques adaptées par champs disciplinaires, mais pour les formations disciplinairement neutres, il est certain qu'une plus grande participation des doctorants « sciences dures » peut donner l'impression d'une moindre place des doctorants « SHS ».

Vous remerciant à nouveau pour cette évaluation qui permettra à la future Ecole doctorale Humanités Nouvelles de poursuivre sa réflexion en fonction des recommandations émises, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pierre MUTZENHARDT



Président de l'Université de Lorraine